REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

5e SÉRIE. — TOME II.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1870

LA QUESTION

DE

L'UNIFORMITÉ INTERNATIONALE DES MONNAIES,

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

(SUITE ET FIN.)

Au commencement de 1867, une commission fut instituée en France, sous la présidence de M. de Parieu, vice-président du conseil d'État, chargée de l'étude de la question de l'étalon monétaire. Dans cette commission, le principe de l'emploi simultané de l'or et de l'argent pour l'étalon monétaire prévalut.

A peu près à la même époque, en Autriche, une commission semblable, réunie sous la présidence du baron von Hock, vota à l'unanimité pour l'étalon unique, en donnant la préférence à l'étalon d'or exclusif.

Grâce à l'initiative féconde de la France et à la gloire éternelle du gouvernement de S. M. l'empereur Napoléon III, la question si importante de l'uniformité monétaire internationale, sortant enfin des limbes de l'utopie, est entrée résolument dans le domaine des faits. En décembre 1866, le gouvernement français fit un appel aux gouvernements étrangers.

Le 17 juin 1867 eut lieu à Paris l'ouverture solennelle

de la conférence monétaire internationale, dans laquelle les divers États de l'Europe et le gouvernement de Washington se firent représenter par des délégués officiels, sur l'invitation du gouvernement français, en vue de rechercher les moyens pour arriver à l'établissement d'une monnaie universelle.

S. Exc. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, après avoir prononcé un discours dans lequel il exposa l'intérêt de l'unification monétaire pour les transactions internationales, fut remplacé dans la présidence par M. de Parieu, qui la remit dans la séance du 26 juin à S. A. I. le prince Napoléon.

Voici en quelques mots les résultats des délibérations de la conférence.

Les représentants des vingt et un États se sont prononcés à l'unanimité pour le système d'unification monétaire opéré *a posteriori*, par l'extension du système de la convention du 23 décembre 1865, conclue entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Ils demandèrent seulement que l'étalon d'or régnât exclusivement, et que là où la monnaie d'argent avait encore un cours illimité, elle fût réduite au rôle de monnaie d'appoint.

Tous les représentants ont reconnu que la monnaie internationale devrait être une monnaie d'or, et qu'il convenait de mettre partout cette monnaie à 9/10 de fin, tandis que la grande majorité se prononça en faveur de la pièce de 5 francs, à adopter comme type.

L'adoption commune d'une unité monétaire nouvelle, composée d'un nombre de grammes d'or métriquement arrondi, n'a trouvé presque aucun adhérent dans cette

conférence et a paru devoir céder la place à l'idée théoriquement peut-être moins satisfaisante, mais pratiquement beaucoup plus commode et plus simple, de l'agglomération des législations monétaires autour du système fondé dans la convention du 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. On a fait remarquer que non-seulement aucun État n'était disposé à accepter ce nouveau système, mais encore que l'expérience qui en avait été faite en Allemagne avait tourné contre le système lui-même.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails, s'il faut que l'unité monétaire représente l'unité de poids, pour ne pas détacher la mesure des valeurs du système métrique, et s'il faut donner à la monnaie, qui au fond est un poids de métal, des noms qu'on a voulu appeler des noms de fantaisie, mais qui ne sont autre chose que des noms historiques, tel que le franc, le florin, le thaler, le rouble, etc., ou se contenter de lui donner le nom du poids; attendu que la première de ces questions a été résolue en sens contraire par la conférence, comme étant d'avance condamnée par l'expérience et par la pratique, et que la seconde est au fond si peu importante, pourvu que les pièces soient partout identiques en valeur, c'est-à-dire en poids, en titre et en dimension. Peu importe qu'on appelle ce poids de métal constituant une valeur et destiné à servir de mesure aux autres valeurs, gramme, décagramme ou franc, florin, thaler ou tout autre nom. La question du nom est évidemment la moins importante. Nous sommes même d'avis qu'il est préférable de conserver aux monnaies, comme mesure de la valeur, un nom particulier, pour qu'elles ne se confondent pas avec la mesure de la pesanteur. Il faut dans

tous les cas l'emploi de plusieurs métaux, l'or, l'argent, le cuivre ou le nickel, soit comme monnaie légale, soit comme monnaie d'appoint. Comment désigner ces différents métaux monnayés par leur poids? Que signifierait le nom de gramme, si on avait des grammes d'or, des grammes d'argent, des grammes de cuivre, des grammes de nickel?

Nous ne voyons aucune nécessité d'établir un rapport exact entre le système métrique et la monnaie, au préjudice d'intérêts plus importants. Dans tous les cas, si la pièce d'or de 5 francs ne se rapporte pas au système décimal quant au poids, elle s'y rattache au moins quant au titre de 900 millièmes de fin.

On ne peut pas supposer que des hommes sérieux voudraient tout à la fois insister sur l'adoption de tels perfectionnements imaginaires en poursuivant l'idéal impossible, et se faire passer pour des partisans de l'uniformité monétaire. Ceux qui veulent prétendre pouvoir concilier ces deux pensées opposées sont les ennemis les plus dangereux de cette grande et belle réforme sociale, parce qu'ils s'enveloppent du manteau de la science en produisant une foule de théories impossibles à réaliser, sans autre but que d'ajourner indéfiniment les rapprochements monétaires. Aussi, comme nous l'avons fait remarquer déjà, les représentants à la conférence monétaire ont cru ne pas devoir se mettre à la poursuite d'un système idéal et par conséquent chimérique. L'idée de la création d'un système n'ayant aucune affinité avec ceux aujourd'hui existant leur a paru devoir être écartée, et ils ont cru devoir adopter pour type celui des quatre États signataires de la convention du 23 décembre 1865.

Conformément aux dispositions prises le 2 juin 1867, la commission internationale pour l'unité monétaire siégeant à Bruxelles adressa, le 10 du même mois, une circulaire aux délégués des divers États représentés à la conférence monétaire de Paris, accompagnée : 1° d'un excellent rapport du digne et savant président de la commission, M. Louis Geelhand, un résumé scientifique et pratique des idées sorties du débat, d'où il résulte : qu'il faut donner la préférence au système décimal; qu'il faut chercher, au début, beaucoup moins à identifier qu'à assimiler et à raccorder; qu'il semble pratique de procéder à l'unification du numéraire métallique, en commençant de préférence par les degrés supérieurs de l'échelle; qu'il faudrait prendre comme type de cette forte unité la pièce de 5 francs, sous le nom d'*écu de l'union;* qu'on pourrait convenablement se récupérer des pertes occasionnées par la refonte, en substituant aux pièces d'argent de 50 et de 20 centimes des pièces de nickel, de bronze d'aluminium ou de tout autre métal moins coûteux; 2° de nos deux brochures relatives à la question [1], dans l'une desquelles nous avons entre autres proposé et développé l'idée de remplacer les monnaies d'appoint d'argent de 50 et de 20 centimes par des pièces d'un métal peu coûteux.

La commission a eu la satisfaction que la proposition d'opérer, par la forte unité (la pièce de 5 francs), le rapprochement des divers systèmes monétaires en usage, idée émise dans le rapport de son honorable président, M. Louis

[1] *État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures*, 1865, et *De l'Établissement d'une monnaie universelle*, 1865.

Geelhand, a été reconnue par la conférence à la grande majorité, comme étant le meilleur moyen pour rendre ce rapprochement plus facile.

A la même époque que siégeait la conférence monétaire internationale officielle, le comité pour les poids, mesures et monnaies, institué par la commission impériale de l'exposition universelle à Paris, se réunit en conférence libre, sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon, pour examiner la question de l'uniformité monétaire. Dans cette conférence libre, on est arrivé à peu près aux mêmes conclusions de la conférence officielle, tandis qu'on a émis le vœu que les gouvernements s'entendent pour adopter des mesures communes de contrôle, afin de garantir l'intégrité des monnaies.

La conférence internationale ayant été unanime pour reconnaître l'or comme étalon monétaire, tout en considérant le double étalon comme pouvant avoir des raisons d'être temporaires dans la législation de certains États, habitués à ce régime ou placés jusqu'à présent sous la loi de l'étalon d'argent exclusif, et ayant en second lieu décidé à la grande majorité qu'il fallait rechercher la base d'un système fixe dans la coordination des systèmes existants, en donnant la préférence à celui fondé par la convention du 23 décembre 1865; le gouvernement français, en reconnaissant que l'adoption de l'étalon d'or unique, au lieu du double étalon, semble être jusqu'à certain point le prix auquel, sous l'empire de leurs traditions scientifiques et pratiques, les nations qui ne se sont pas encore ralliées à l'union monétaire ont déclaré vouloir prendre pour base et pour centre d'agglomération le système monétaire de

ladite convention, modifié en ce sens, que le dernier lien qui se rattache au double étalon déjà affaibli serait définitivement supprimé dans les pièces d'argent de 5 francs, s'est demandé si ce ne serait peut-être pas une obligation réciproque pour la France de ne point tenir avec une ténacité excessive aux bases anciennes d'un système dont la modification est demandée avec une singulière unanimité (1).

Par conséquent, une enquête a été ouverte en 1868, par le gouvernement français, auprès des receveurs généraux et des chambres de commerce dans l'empire, sur la question de savoir s'il serait opportun de passer du système du double étalon à celui de l'étalon unique d'or. Bien qu'il ne soit pas résulté de cette enquête la même unanimité d'opinion qu'à la conférence internationale, elle est toutefois favorable à l'adoption de l'étalon unique d'or.

Si l'on tient compte des faits nouveaux qui se sont produits, de la hausse générale de toutes les denrées, des besoins qui naissent des transactions internationales qui se multiplient si prodigieusement, enfin, de l'importance chaque jour plus grande qu'acquiert la monnaie d'or dans la Grande-Bretagne, aux États-Unis de l'Amérique, et en France, en Belgique, en Italie, en Suisse, etc., depuis la convention monétaire du 23 décembre 1865, par laquelle la monnaie légale d'argent de ces pays est réduite seulement à la pièce de 5 francs, dernier vestige de l'étalon d'argent, on doit reconnaître que la monnaie d'or est désormais destinée à devenir la monnaie universelle. Bien que

(1) De Parieu, *Situation de la question monétaire internationale.* Voy. *Journal des économistes*, avril 1868, p. 41.

la monnaie d'argent offre l'avantage de ne pas être aussi sujette que l'or à la hausse ou la baisse, la monnaie d'or est celle qui représente la plus forte valeur sous un plus petit volume, c'est la monnaie portative par excellence. Il résulte de recherches faites avec soin que la monnaie d'or résiste beaucoup mieux au frottement que la monnaie d'argent. M. G. du Puynode évalue l'action annuelle du frai à $^1/_{800}$e sur la monnaie d'or et à $^1/_{200}$e sur la monnaie d'argent (1).

Il est évident que l'or doit être l'étalon prédominant et le régulateur de la circulation dans tout le monde à cause de sa commodité et de sa résistance métallique supérieure (2).

En adoptant l'or comme étalon unique, la monnaie d'argent serait réduite au rôle de monnaie d'appoint, et alors l'affaiblissement du titre des pièces de 1 franc et de 2 francs, de 900 millièmes à 835 millièmes de fin, ne constituerait plus un procédé vicieux.

Sans méconnaître le mérite de l'étalon d'or unique, nous croyons que pour le moment il ne serait pas dans l'intérêt de la solution du grand problème de l'unification des monnaies de supprimer tout de suite le double étalon qui a été conservé quant à la pièce de 5 francs, sous réserve d'avenir, dans la convention de 1865; qu'il serait par conséquent prudent d'opérer graduellement les transitions à l'étalon d'or unique ; qu'il ne faudrait dans tous les cas jamais procéder

(1) *De l'Uniformité monétaire et de l'unité d'étalon*, par M. Charles Le Touzé. *Voy.* le *Journal des économistes*, mars 1868, note à la p. 416.

(2) Quand les divers pays conserveraient leurs différents systèmes monétaires, nous croyons que l'étalon unique d'argent serait préférable, parce que ce métal n'est pas aussi sujet que l'or à la hausse ou à la baisse; mais en vue d'une monnaie universelle, on ne peut pas se passer de l'or.

brusquement à la démonétisation des pièces d'argent de 5 francs; qu'il suffirait de ne plus faire frapper de ces espèces.

Le maintien provisoire du double étalon pourrait être admis à titre transitoire et même facultativement, afin d'empêcher la hausse subite de l'or, de ne blesser l'amour-propre de personne, de ne pas soulever les susceptibilités nationales et de détruire toutes les hésitations qui peuvent naître des habitudes, des traditions, des intérêts nationaux, dont on doit tenir compte sous peine d'échouer.

Quant à la question si souvent discutée du double étalon ou de l'étalon unique, question plus subtile que réelle, elle ne se fonde que sur le nom inexact d'*étalon monétaire*. On arrive quelquefois par la confusion du langage à une confusion dans les idées.

L'honorable M. Wolowski [1] a si clairement démontré qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'étalon monétaire; ou que, du moins, cette expression, quand elle est appliquée à la monnaie, a une signification toute autre que lorsqu'elle s'applique aux mesures de longueur, de poids ou de capacité. Le mètre est lui-même une longueur abstraite et invariable, comme le gramme est lui-même un poids déterminé et invariable. Voilà de véritables étalons.

La monnaie au contraire, cet instrument des échanges, qui est destiné à mesurer la valeur, et qui, par conséquent, ne peut faire cette fonction que parce qu'elle est elle-même une valeur, une marchandise, est une mesure qui contient une certaine valeur, mais qui n'est toutefois nullement une

[1] *Quelques notes sur la question monétaire*, 1868.

valeur invariable. Il ne peut donc jamais être question d'étalon monétaire dans le même sens du mot de l'étalon des poids et des mesures, attendu que par *étalon* on suppose une fixité, une véritable invariabilité que la valeur ne peut jamais avoir. « On ne saurait vouloir un double étalon, a dit M. Wolowski, là où il n'en existe même pas un seul. »

« La perfection, a si bien dit le comte Foucher de Careil [1], n'est pas de ce monde, et l'absolu dans les questions commerciales est toujours rigoureusement égal à zéro. Sachons donc nous contenter des premiers résultats obtenus, sans tout compromettre par amour des mathématiques. »

Les aspirations générales des peuples sont visibles vers une union plus intime; des encouragements considérables sont ressortis de la conférence internationale de 1867, pour tous les partisans de l'idée d'un système monétaire universel, tandis que des résultats éclatants ont été obtenus sur ce terrain mouvant; mais pour favoriser cette réforme, il est essentiel qu'on sache faire quelques concessions réciproques.

En effet, vouloir poursuivre avec ténacité un système idéal, comme le voudraient peut-être quelques économistes par trop rigides, qui ne s'occupent que de théories sans se préoccuper le moins du monde de la pratique, ne serait qu'arrêter et entraver le mouvement qui se manifeste si généralement vers cette unité, et qui, comme nous allons le voir, a eu déjà des résultats si étonnants.

[1] *Journal des économistes*, décembre 1868. p. 462.

Par un édit pontifical du 16 juin 1866, le principe du système monétaire établi par la convention du 23 décembre 1865 a été adopté dans les États de l'Église. L'art. 1er de cet édit est conçu en ces termes : « La nouvelle unité monétaire de l'État pontifical est basée sur la valeur de 5 grammes d'argent et de 0 grammes 32258 d'or, l'une et l'autre au titre de 900 millièmes de fin, et elle prend le titre de *livre pontificale* (1). » Plus tard, l'État pontifical a accédé complétement à ladite convention monétaire et depuis, le coin de la pièce d'un *lira* (1 franc) a été quelque peu modifié. La légende du droit est devenue tout à fait la même que celle de la pièce de deux *lire* et de celle de dix *soldi* (50 centimes). C'est-à-dire avec l'abréviation PON. (*tifex*) au lieu de PONT.(*ifex*).

La Grèce a également accédé à la convention du 23 décembre 1865. Une loi du 10 avril 1867 ordonna la fabrication de *drachmes* à 100 *leptas*, au même titre et au même poids des pièces d'un franc. A la monnaie de Paris, on est occupé à frapper les nouvelles espèces helléniques.

La Roumanie s'est aussi ralliée au système de la convention; toutefois, les monnaies d'argent qui sont fabriquées aux mêmes conditions de celles de l'union y restent la seule monnaie légale. L'unité de compte s'appelle *lei*, et est

(1) *Voy.* les nouvelles monnaies décimales d'argent et de bronze de l'État romain de 2 *lire*, de 1 *lira*, de 10 *soldi*, de 4 *soldi*, de 2 *soldi*, de 1 *soldo*, de ½ *soldo* et de 1 *centesimo*. *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. IV, pl. XX et XXI, et *Blätter für Münzfreunde*, no 14, avril 1868, taf. XIII, nos 9 et 10.

divisée en 100 *bans* (1). La nouvelle loi monétaire est entrée en vigueur le 1er janvier 1868.

Conformément à la proposition de M. Wallenberg, délégué de la Suède à la conférence internationale de 1867, et suivant l'ordonnance royale, du 31 juillet 1868, le gouvernement suédois a fait frapper déjà des pièces d'or de la valeur de 10 francs, au titre de 900 millièmes de fin, appelées *carolins*.

Le gouvernement provisoire de l'Espagne, qui s'est acquitté si dignement et si admirablement de sa tâche tout à la fois difficile et grandiose, en introduisant dans ce beau pays, dans un si court laps de temps, les belles et grandes réformes sociales, n'a pas négligé la question monétaire. Le ministre des finances, S. Exc. Laureano Figuerola, un des économistes les plus éminents de l'Espagne, publia, le 19 octobre 1868, un décret relatif aux monnaies, aux termes duquel l'Espagne adopte les principes et les types de la convention du 23 décembre 1865. L'unité de compte sera la *pezeta,* équivalant à 100 centimes (1 franc). On frappera des monnaies d'or de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 *pezetas;* des monnaies d'argent de 5, de 2, de une *pezeta,* de 50 centimes ou une *demi-pezeta,* et de 20 centimes. Ce système devra être mis en vigueur à partir du 31 décembre 1870. L'énergique gouvernement provisoire de l'Espagne à prouvé que vouloir c'est pouvoir (2).

(1) *Voy.* les pièces de 10, 5, 2 et 1 *ban* frappées à la monnaie de Londres. *Blätter für Münzfreunde,* n° 15, juillet 1868, taf. XIII, nos 2-5.

(2) Relativement à ce décret, nous avons eu l'honneur de recevoir une lettre autographe de S. Exc. le maréchal François Serrano y Dominguez, duc de la Torre, datée de Madrid, le 23 octobre 1868, dont nous reproduisons le passage suivant, si encourageant pour les partisans de

L'accession de l'Autriche à la convention du 23 décembre 1865 peut être considérée comme certaine. Par la convention préliminaire du 31 juillet 1867, entre la France et l'Autriche, cet État accèderait à l'union monétaire spécialement en ce qui concerne les monnaies d'or, et sous diverses réserves; c'est ainsi que l'Autriche conserverait la dénomination de florin pour son unité.

Dans le Pérou, la Nouvelle-Grenade et au Mexique, le système monétaire français a également été adopté (1).

En Brésil, où l'étalon d'or existe seul et où la monnaie d'argent n'est que monnaie d'appoint, un décret impérial rendu récemment à Rio de Janeiro, sur la monnaie brésilienne, ordonne que les pièces de 2,000 reis pèseront 25 grammes au titre de 900 millièmes de fin; la largeur du module sera de 39 millimètres, par conséquent exactement la pièce de 5 francs.

Par un *ukase* impérial du 11 novembre 1865, le gouvernement russe a introduit dans le grand-duché de Finlande un nouveau système monétaire, à peu près semblable à celui de l'union. Le *markka* est divisé en 100 *pennia* (2).

Quant à l'adoption en Russie du système monétaire

l'unification monétaire : « Quand vous recevrez la présente, vous saurez déjà par notre journal officiel, la *Gaceta de Madrid*, le décret que le ministre des finances du gouvernement provisoire, que j'ai l'honneur de présider, a expédié, adoptant pour notre pays le système monétaire accepté déjà par plusieurs nations, et qui, moyennant vos efforts, deviendra dans un bref délai le système monétaire de tous les pays. »

(1) Friedrich Xeller, *die Frage der internationalen Münzeinigung*, p. 86.

(2) *Voy.* ces nouvelles monnaies finlandaises, d'argent et de cuivre, *Blätter fur Münzfreunde*, no 13, janvier 1868, taf. XII, nos 8-12.

international, on ne peut plus en douter. Les grandes réformes sociales qui caractérisent si essentiellement le règne de S. M. l'empereur Alexandre II, et qui font le bonheur de la Russie ainsi que l'admiration de tout homme vraiment éclairé, sont des garanties plus que suffisantes pour que ce puissant empire ne reste pas en arrière quand il s'agit d'une réforme aussi utile. Pour ceux qui néanmoins oseraient encore en douter, il suffira, pour les convaincre que nos espérances ne sont pas vaines, que nous citions quelques passages d'un excellent article de S. Exc. le commandeur baron de Kœhne, conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg, membre honoraire de la commission internationale pour l'unité monétaire, article inséré dans le *Courrier russe*, du 19 septembre (1er octobre) 1868.

Voici comment s'est exprimé ce haut et influent fonctionnaire de l'État et éminent numismate, qui s'est fait une réputation si bien méritée dans la science : « Une des questions les plus graves dont s'occupe en ce moment la science économique est celle de l'unité monétaire. Quel immense avantage ce serait pour les rapports internationaux, si, enfin, la même monnaie pouvait être reçue, sans diminution par le change et sans aucune perte, à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Berlin, à Vienne et à Naples; si le voyageur pouvait faire le tour du monde sans avoir besoin de changer son argent à chaque frontière, toujours avec perte d'un ou de deux pour cent! On se rappelle l'histoire de cet Anglais qui, en arrivant en Hollande, échangea un souverain en monnaie hollandaise; puis en France, cette monnaie en argent français; puis à la frontière espagnole, la monnaie française en argent espagnol, et qui, après

avoir fait le tour de l'Europe, ne rapporta en Angleterre de son souverain qu'un seul penny!

« Nous devons à la commission internationale pour l'union monétaire, qui, sous la présidence de son digne fondateur, M. L. Geelhand, siége à Bruxelles, des travaux préparatoires très-remarquables, parmi lesquels il faut compter les publications du secrétaire de la commission M. le comte Maurin-Nahuys, d'Utrecht.

« Il n'y a pas de doute que la monnaie d'or la plus commode et la plus répandue est la pièce de *vingt francs*. Elle est la base des transactions commerciales en Belgique, en France, en Suisse et en Italie, la monnaie de plus de quatre-vingt millions d'âmes.

« La rareté croissante de l'argent prouve que l'étalon qui a pour base ce métal est difficile à maintenir, et les économistes allemands comprennent déjà que, dans un laps de temps assez rapproché, le thaler d'argent devra être remplacé par une monnaie d'or.

« Mais quand il s'agit des progrès de la civilisation, la Russie ne reste jamais en arrière. Chez nous, l'adoption de l'unité monétaire générale est même moins difficile qu'en Allemagne. Notre rouble vaut exactement 4 francs. Si donc, au lieu de la demi-impériale de 5 roubles 15 copeks, peu commode et reçue à l'étranger toujours avec perte, le gouvernement se décidait à frapper une demi-impériale de 5 roubles et au titre des pièces de 20 francs, la Russie, avec ses quatre-vingt-deux millions de sujets, entrerait aussi dans la grande unité monétaire, et son exemple serait peu à peu suivi par tous les autres gouvernements de l'Europe.

« La mesure proposée serait d'autant plus opportune, que pour le moment, la monnaie d'or russe n'est pas en circulation en Russie ; elle sert presque exclusivement pour les transactions du gouvernement et du commerce avec les pays étrangers. Raison de plus de l'adapter au système monétaire le plus usité, et qui ouvrirait à la nouvelle demi-impériale une active circulation dans la plus grande partie des pays européens, tandis qu'aujourd'hui notre belle monnaie d'or, à peine frappée, passe dans les creusets des bijoutiers de Paris, de Genève et de Hanau.

« Il va sans dire que provisoirement la base de notre système monétaire doit rester encore le rouble d'argent au titre de 83 3/8 de fin. Mais l'adoption d'une monnaie d'argent à 9/10 de fin, dans les États où règne le système du franc, et la nécessité croissante d'adopter l'étalon d'or forceront peu à peu les gouvernements émettant une monnaie d'argent plus fine que 9/10 à changer de système. »

Le savant auteur termine son exposé, dans lequel il saisit si bien la véritable situation de la question, en démontrant sur le terrain de la pratique le rôle prédominant que l'or est appelé à remplir, par ces mots remarquables :

« Pour aider le pays dans ses efforts persévérants, l'adoption de l'unité monétaire générale est nécessaire; et nous ne doutons pas que le ministre des finances, à qui la Russie doit déjà tant de réformes utiles, ne soit disposé à prendre en considération une question aussi grave. »

M. Sherman a présenté, le 7 janvier 1868, au sénat des États-Unis de l'Amérique, un bill demandant l'adoption de l'étalon d'or exclusif, la suppression du dollar d'argent comme conséquence, et une réduction de 4 grains 71 sur

le poids du demi-aigle de 124 grains 29, et de ramener ainsi sa valeur exacte à 25 francs d'or; les autres pièces d'or subiraient proportionnellement une réduction analogue.

La commission du sénat chargée d'examiner la proposition de M. Sherman en a adopté le principe à la majorité en mars 1868; la discussion du bill monétaire est remise jusqu'après l'élection présidentielle.

L'opinion du gouvernement américain sur la grande question de l'uniformité monétaire se trouve précisée dans un mémoire publié par M. Ruggels, délégué des États-Unis à la conférence de 1867.

En voici un extrait que nous empruntons à l'article intéressant de M. Charles le Touzé, *de l'Uniformité monétaire et de l'unité d'étalon* (1) :

« On demande au nom des États-Unis, que la France, dans un esprit de sage libéralité, contribue, comme elle le peut facilement, à la grande œuvre de l'unification monétaire, en ajoutant à sa monnaie la pièce de 25 francs, qui, circulant côte à côte et en parfaite égalité avec le demi-aigle des États-Unis et le souverain d'Angleterre fraternellement unis et différant seulement par leur emblème, feront la main dans la main le tour du monde, ayant cours dans les deux hémisphères. On demande encore à la France pour compléter l'œuvre d'unification le sacrifice de l'étalon d'argent, c'est-à-dire, la reconnaissance officielle de l'or comme étalon unique. »

(1) Cet article est inséré dans le *Journal des économistes*, mars 1868, pp. 418-419.

Sur cela, le gouvernement français a institué l'enquête relativement à l'opportunité de la suppression du dernier vestige de l'étalon d'argent dans la pièce de 5 francs, dont nous avons déjà parlé, tandis qu'il a fait une proposition à l'Angleterre de s'associer à la convention monétaire du 23 décembre 1865, au moyen de l'abaissement du *sovereign*, qui vaut aujourd'hui 25 francs 20, à une valeur exacte de 25 francs.

Le type d'une pièce d'or de 25 francs a été recommandé spécialement dans la conférence de 1867, par les représentants de l'Autriche et des États-Unis, et a été accepté à l'unanimité des États votants, dans la discussion de la question 9, mais à titre facultatif.

A la suite de la proposition de la France, le gouvernement anglais a nommé une commission royale [1] chargée de faire une enquête sur la nécessité d'une réforme monétaire, sur sa possibilité, et enfin sur le système qu'il paraîtrait le plus désirable d'adopter.

Cette commission, qui s'est réunie sous la présidence du vicomte Halifax (sir Charles Wood), a déclaré qu'elle ne pouvait pas recommander l'adoption du *sovereign* réduit à une valeur de 25 francs, attendu que de cette mesure il résulterait de nombreux inconvénients dans les comparaisons des sommes exprimées en Angleterre en *pence*, en France en *centimes*, aux États-Unis en *cents*, et qu'en elle-même, la mesure ne serait qu'une mesure partielle. Quant à la question d'une réforme monétaire dans le but d'arriver à l'uniformité internationale du numéraire métallique, la

[1] *Royal commission of international coinage.*

décision de la commission est absolument négative et proclame, sinon l'impossibilité complète, du moins l'inopportunité de la réalisation de cette grande et belle idée, en concluant au maintien du *statu quo*.

Cette décision a évidemment produit une impression bien pénible chez tous les amis du progrès et chez tous les partisans du principe du libre échange, car il est évident que l'accession du puissant empire britannique aurait été un nouveau grand triomphe pour la cause que nous défendons.

Après le verdict de la science, après l'accord unanime de tous les hommes de progrès sur l'immense utilité de ce projet d'unification, et en dernier lieu, après l'exemple donné déjà par tant d'autres États, on avait le droit d'attendre une autre manière d'agir de la part de la Grande-Bretagne, qui prétend être le champion du *free trade*.

Si, toutefois, cette décision inconcevable, pour ne pas nous servir d'une autre expression, pouvait exercer une influence fâcheuse sur les esprits indécis, elle ne produira heureusement aucun doute et aucun changement dans les opinions des hommes d'État et du monde scientifique et éclairé, sur les grands avantages que cette uniformité offrirait au commerce et à l'industrie de chaque peuple et sur l'opportunité de cette réforme; car enfin, il faut le dire, on est aujourd'hui habitué à l'attitude d'opposition que prend le gouvernement anglais dans les grands projets internationaux. On n'a qu'à se rappeler comment lord Palmerston, premier ministre du Royaume-Uni, a cru pouvoir prononcer une désapprobation arrogante et décisive dans le Parlement anglais sur le grand et beau projet du perce-

ment de l'isthme de Suez, en déclarant qu'il croyait que le projet n'était pas exécutable, opinion soutenue par un des plus célèbres ingénieurs anglais, membre du Parlement, M. Stephenson, qui osa dire qu'il était arrivé après avoir fait des examens sérieux à la conclusion que la chose est, il dirait absurde, si d'autres ingénieurs dont il respectait les opinions n'avaient également exploré le terrain et déclaré que l'entreprise était possible [1]. Malgré ces déclarations du premier lord de la trésorerie et du savant ingénieur, membre du Parlement, malgré l'opposition entêtée de l'Angleterre contre le canal de Suez, soutenu pendant tant d'années, que voit-on aujourd'hui? L'état de cette œuvre colossale est tel, que M. Ferdinand de Lesseps, l'infatigable champion de ce projet gigantesque, a pu annoncer que le canal de Suez sera entièrement terminé et ouvert à la grande navigation maritime de tous les pavillons du monde, le 1er octobre 1869. Voici la situation des choses déclarées impossibles par les hommes d'État de la Grande-Bretagne.

Après l'enquête en France auprès des receveurs généraux et des chambres de commerce, le ministre des finances a constitué, par arrêté du 22 juillet 1868, une nouvelle commission chargée de poursuivre les études sur la question de l'étalon monétaire.

Pour ce qui concerne maintenant le centre de l'Europe, cette belle Allemagne, où la sympathie pour l'idée de l'unification monétaire s'est manisfestée si généralement, on ne saurait douter de la réussite de cette réforme.

[1] Le *Times*, du 10 juillet 1857.

Le gouvernement énergique de S. M. le roi Guillaume Ier, qui, en opérant l'union de la grande nation germanique, en agglomérant toutes les petites souverainetés allemandes autour de la Prusse devenue si puissante sous ce règne et exerçant aujourd'hui une influence prépondérante dans toute l'Allemagne, se voue, après ses victoires, avec ardeur à l'œuvre de la paix, et s'occupant de l'organisation de son propre État et de la Confédération de l'Allemagne du Nord, fondée par lui et placée sous son hégémonie, ce gouvernement ne perd pas de vue l'importance de l'une des plus belles et utiles réformes, qu'il est appelé, par son pouvoir et son initiative, à accomplir dans la Germanie.

Nous savons que le gouvernement prussien a adopté en principe l'idée d'émettre des monnaies d'or identiques à celles de l'union.

Dans la séance, du 13 juin 1868, de la diète de la Confédération de l'Allemagne du Nord, on a demandé l'adoption d'un nouveau système monétaire fondé sur le système décimal, en recommandant surtout qu'on opérât cette réforme de manière qu'elle pût se rattacher à un système monétaire général de toutes les nations civilisées.

Les principes de la conférence monétaire internationale de 1867 ont été acceptés dans diverses assemblées économiques et commerciales de l'Allemagne.

Le commerce allemand désire l'adoption d'une monnaie d'or, équivalente à la pièce de 20 francs, ou 5 *thalers* 10 gros de Prusse.

Le congrès des économistes allemands, réuni à Hambourg, a adhéré, dans sa séance du 28 août 1868, aux

principes posés par la conférence internationale de Paris, de 1867, et s'est déclaré pour l'adoption simultanée de l'étalon d'or, en adhérant le mieux possible à la convention monétaire du 23 décembre 1865 et aux principes recommandés par la conférence monétaire internationale de Paris de 1867.

Quant à la monnaie d'or, la fabrication fut recommandée de nouvelles pièces d'or allemandes communes de 9/10 de fin, lesquelles seraient dans un rapport simple avec la pièce d'or de l'union de 5 francs.

Le comité permanent du *Handelstag*, ou réunion syndicale des chambres de commerce allemandes, à Berlin, a mis à l'ordre du jour de la dernière assemblée de ces chambres la question de l'union monétaire allemande, en recommandant l'adhésion aux règles de la convention passée entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, tandis qu'il avait mis au concours l'étude des moyens de transition pour passer de l'étalon d'argent à l'étalon d'or.

M. Friedrich Xeller, essayeur à la monnaie de Stuttgart, recommande également comme base d'un nouveau système monétaire de l'Allemagne une pièce d'or équivalant en valeur à celle de 5 francs (1), tandis qu'il reconnaît que la pièce de 25 francs est appelée à remplir le rôle de monnaie universelle (2).

L'idée de l'émission d'une pièce d'or de 25 francs trouve aujourd'hui en Allemagne beaucoup de partisans. Le gou-

(1) *Die Frage der Internationalen Münzeinigung und der Reform des deutschen Münzwesens*, pp. 154-155.

(2) *Ibid.*, pp. 157-158.

vernement du grand-duché d'Oldenbourg a proposé de faire fabriquer une pièce de 25 francs comme monnaie commune, à laquelle le *sovereign*, le *dollar* et le *florin* d'Autriche pourraient s'accorder (1).

M. Weibezahn, secrétaire de la chambre de commerce, à Cologne, a développé cette pensée avec beaucoup de clarté dans une brochure (2).

En rendant hommage à la France qui s'est déclarée disposée à faire frapper des pièces de 25 francs, dans l'intérêt international, il démontre que cette pièce offrirait, plus que toute autre, non-seulement pour l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique, mais aussi pour l'Allemagne et l'Autriche, un moyen facile pour coordonner leurs systèmes monétaires avec celui de l'union.

Par conséquent, il propose pour l'Allemagne l'adoption d'une monnaie d'or identique en poids et en titre à la pièce de 25 francs, et comme unité de compte, la dixième partie de cette pièce, le florin de 100 kreuzers = 2 francs 50 centimes.

Il voudrait que l'on frappât, en or, des pièces de 20 florins = 50 francs, de 10 florins = 25 francs, et de 5 florins = 12 francs 50 centimes; en argent, comme monnaie d'appoint, des pièces de 1 florin = 2 francs 50 centimes, de 50 kreuzers = 1 franc 25 centimes, de 20 kreuzers = 50 centimes, et de 10 kreuzers = 25 centimes; et en cuivre, des pièces de 5, 2, 1 et 1/2 kreuzer. Il voudrait placer comme emblèmes sur les monnaies d'or une cou-

(1) F. Xeller, *die Frage der Internationale Münzeinigung*, p. 158.

(2) *Der Goldgulden als die demnächtige deutsche Rechnungs-Münze.*

ronne, sur les monnaies d'argent un aigle, et sur les monnaies de cuivre une croix.

Le royaume des Pays-Bas suivra, quand la Prusse aura donné l'exemple.

Dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, ces leviers puissants de la civilisation matérielle, comme au nom de l'humanité, du rapprochement des peuples et de la paix, la commission internationale pour l'unité monétaire s'est adressée, par circulaire du 27 juin 1868, aux divers gouvernements, pour les conjurer de ne pas perdre de vue l'importance incontestable de l'unification des monnaies, et pour démontrer que c'est une erreur de croire qu'une réforme monétaire, qui occasionne naturellement des frais, imposerait aux peuples de trop grands sacrifices, attendu qu'une telle réforme peut s'effectuer, sans que les frais qu'elle entraîne soient sentis par la nation, en substituant aux monnaies divisionnaires d'argent de 50 et de 20 centimes des pièces en nickel, en bronze ou en tout autre métal peu coûteux, moyen proposé par nous dans une de nos brochures, et recommandé par M. Louis Geelhand dans son excellent rapport du 10 juin 1867, avec l'idée d'opérer, par la *forte unité*, le rapprochement des divers systèmes monétaires en usage.

Si l'on considère maintenant que dans l'espace de quelques années seulement, l'idée aussi ancienne de l'unification des monnaies a pris un essor si prodigieux qui a conduit déjà à des résultats des plus éclatants, on doit reconnaître que ce succès, comme tant d'autres, est obtenu, grâce à l'application de la vapeur, la plus belle et plus grande invention du génie humain, qui efface les distances

en nous transportant en quelques heures d'un pays dans un autre, qui rapproche les peuples en les mettant en communication constante, qui a multiplié si prodigieusement les relations internationales et qui a contribué si puissamment au développement du commerce et de l'industrie.

« Les chemins de fer, a dit un grand homme d'État, n'ont pas encore dit leur dernier mot. »

Nous ne saurions admettre la possibilité qu'il puisse exister encore des incrédules à l'égard de la réalisation de ce grand problème international, mais nous conjurons les théoriciens par trop rigides de ne pas être cause que les ennemis du progrès profitent de leur manie de poursuivre l'idéal, pour maintenir trop longtemps des barrières regrettables entre les circulations monétaires des diverses nations civilisées.

Qu'on sache faire réciproquement des concessions; « les questions monétaires, a-t-on dit à la diète commerciale allemande de Francfort en 1864, sont avant tout des questions pratiques, » et il faut bien qu'on se souvienne que le *meilleur est l'ennemi du bon.*

MAURIN NAHUYS.

Utrecht, le 25 décembre 1868.

NOTE ADDITIONNELLE.

La commission chargée de poursuivre l'étude sur la question de l'étalon monétaire, constituée en France par arrêté du 22 juillet 1868, s'est prononcée pour l'adoption de l'étalon d'or unique et pour l'émission de pièces de 25 francs.

La question monétaire a été discutée dans le conseil d'État turc, et on a l'espoir qu'elle sera résolue dans le sens de l'unification.

Cette question importante a aussi été mise à l'ordre du jour de la diète suédoise ; M. Wallenberg, directeur de la « Stockholms Enshilda Bank, » et membre de la première chambre, ayant fait une motion de la teneur suivante :

1° La monnaie en or, qui, suivant l'ordonnance royale du 31 juillet 1868, est appelée « *carolin* » = 10 francs, et dont 31 pièces = 100.900 grammes d'or fin, sera l'unité monétaire de la Suède.

2° Outre le *carolin*, il sera frappé des pièces de 2 ½ *carolins* = 25 francs.

3° Le dixième d'un *carolin* sera appelé « *mark;* » le *mark* = 1 franc deviendra l'unité de compte du nouveau système monétaire et sera divisé en 100 « *ore.* »

4° L'aloi de la monnaie à frapper en argent sera de 20 *mark* = 100.835 grammes d'argent fin.

5° De cet aloi, il sera frappé des pièces de 2 *mark*, 1 *mark*, 50 *ore* et de 20 *ore*.

6° Personne, excepté la couronne, ne sera obligé de recevoir plus de 10 *mark* en argent à la fois.

7° Il sera frappé des pièces en métal monétaire (95 portions de cuivre, 4 portions d'étain et une portion de zinc) dont 80 *ore* auront le poids de 100 grammes.

8° De ce métal il sera frappé des pièces de 5 *ore*, 2 *ore* et de 1 *ore*.

9° Personne, excepté la couronne, ne sera obligé de recevoir plus de 100 *ore* en cuivre à la fois.

10° Conformément au règlement monétaire du 5 février 1855, la monnaie royale frappera jusqu'à nouvel ordre deux pièces de monnaie, 1 *riksdaler specie* et ¹/₄ *riksdaler specie*, d'après le pied fort de 1830.

11° Toutes les pièces de monnaie en argent, au-dessous de ¹/₄ *riksdaler specie*, seront, à partir de 1870, regardées comme de la petite monnaie, dont personne, sauf la couronne, n'est obligé de recevoir à la fois plus de 4 *riksdaler riksmynt*.

12° Pour ce qui est du « remedium » par rapport au poids et au titre de la petite monnaie, on appliquera autant que possible les règlements actuels.

Le rapport de la commission chargée d'examiner la question composée des comités de la banque et de législation réunis comme comité combiné, fut tout à fait favorable à cette motion. Le § 72 de la constitution, qui dit « que les billets seront payés par la banque à vue et en *argent*, » y fut expliqué de manière qu'il n'y aurait rien qui pût empêcher la banque d'émettre des billets payables en *or*. Par conséquent, le comité a proposé à la diète de déclarer un changement du système monétaire actuel désirable et nécessaire et de s'adresser au roi pour prier Sa Majesté de vouloir faire approfondir la question, si un système basé sur l'or serait, comme le croit le comité,

propre à atteindre le but, et de faire parvenir à la diète une proposition à ce sujet.

La question fut discutée le 21 avril 1869, dans la première chambre, et tous les membres, à l'exception d'un seul, furent d'accord à reconnaître l'utilité ou plutôt la nécessité de la réforme. Quelques membres du comité ayant trouvé la forme du rapport adopté par la majorité trop catégorique à l'égard l'explication du § 72 de la constitution, en avaient formulé un autre conçu dans des termes moins explicites; celui-ci fut soumis à la diète comme un amendement du comte O. Mörner, et adopté par la chambre, après avoir été modifié ultérieurement par l'élimination de quelques mots.

Le 23 avril suivant, l'excellente proposition de M. Wallenberg, destinée à se rallier au système de l'union et à adopter l'or comme base avec la pièce de 25 francs, fut discutée dans la seconde chambre. A cette occasion, S Exc. M. le comte Wachtmeister, ministre des affaires étrangères, a donné des renseignements très-précieux sur la situation de la question, en exprimant la conviction que l'on verrait bientôt le système fondé sur l'or adopté partout, et fit aussi ressortir que lorsque, il y a quelques temps, il quittait Copenhague, l'on avait l'espoir que le Danemark adopterait le système de l'union, système qui d'après ce que Son Excellence avait eu l'occasion d'apprendre, a aussi en Norwège de nombreux partisans. Cet homme d'état éclairé, qui comprend si bien les véritables intérêts de son pays, ajouta encore qu'il ne serait pas sage que la Suède fût une des dernières nations à adopter un système qui nécessairement deviendra universel, et qu'un tel retard occasionnerait des pertes réelles pour le commerce national. S. Exc. le Ministre des finances, ainsi que d'autres orateurs, ont démontré l'impossibilité pour la Suède de conserver à la longue un système monétaire ayant l'argent pour base, quand les pays avec lesquels

la Suède a des rapports commerciaux les plus étendus acceptent l'or.

La décision de la première chambre fut adoptée par soixante-dix-huit voix contre soixante-quatorze, qui se prononcèrent pour la proposition du comité.

M. N.

5 mai 1869.